

N° 31

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

---

---

Annexe au procès-verbal de la séance du mardi 14 octobre 1980.

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*autorisant l'approbation de la Convention intergouvernementale  
relative à la société Eurodif.*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyée à la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

---

*L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet  
de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6<sup>e</sup> législ.) 1756, 1897 et in-8° 356.

---

Traité et Conventions. — Belgique - Energie nucléaire - Espagne - Eurodif.

## PROJET DE LOI

### Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la République française, le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement du Royaume d'Espagne, relative à la société Eurodif (ensemble une annexe), signée à Paris le 20 mars 1980 dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 10 octobre 1980.*

Le Président,

**Signé : JACQUES CHABAN-DELMAS.**

---

(1) Voir le document annexé au n° 1736 de l'Assemblée nationale.